



District de l'Yonne de Football

10 avenue du 4^{ème} Régiment d'Infanterie - BP 369 - 89006 AUXERRE Cedex
tél. : 03 58 43 00 59 / e-mail : ajanvier@yonne.fff.fr

BUREAU DU COMITÉ DE DIRECTION

PV 277 CD 19

PROCES-VERBAL ELECTRONIQUE DU MERCREDI 4 MARS 2020

Présidence : Monsieur Christophe CAILLIET.

Présents : Madame Florence BRUNET, Messieurs Dominique AMARAL, Patrick SABATIER, Jean-Louis TRINQUESSE.

1. Situation financière des clubs

Après vérifications, les clubs ci-dessous sont redevables de la pénalité de 10 % appliquée en date du 13 février 2020 (PV 254 Fin 6 Int) non réglée à ce jour :

526135 - ES Héry :	59.32 €
506823 - Auxerre-Stade :	137.40 €
506734 - Migennes ASUC :	66.83€

2. Relevé N°2 – Pénalités de 20% applicables

525561 – Seignely :	43.58 €
531720 – Etais :	61.89 €
533394 – Sens Eveil :	131.79 €
535671 – Chéu :	1.43 €
538304 – Druyes :	107.36 €
540340 – St Martin du Tertre :	126 €
540616 – Alliance Nord 89 :	22.28 €
541203 – Serein AS :	18 €
552613 – Egriselles FC :	36.30 €
553836 – Larochoise :	26.95 €

Les membres du bureau du Comité de Direction valident à l'unanimité l'imputation des pénalités ci-dessus conformément à la procédure financière actée par le Comité de Direction le 8 juillet 2019.

Le Président du District de l'Yonne de Football
Christophe CAILLIET

La Secrétaire de séance
Florence BRUNET